



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 3 juillet 2025

UNE ETUDE AU POIL

Nous venons de recevoir les documents présentés lors de la journée d'étude de l'observatoire de la santé du 15 mai dernier à Angers.

Une représentante de l'AFNOR¹ a présenté lors de cette journée une étude scientifique : L'influence du port de la barbe sur le facteur de protection d'un équipement de protection respiratoire.

En substance, depuis l'étude² menée dans l'Oise en 2016, **la barbe était identifiée comme le principal facteur de risque par certains employeurs, alors que ces mêmes employeurs ne remplissaient pas leurs obligations de mettre à disposition des masques adaptés aux différentes morphologies.**

La préconisation générique des livrets constructeurs « Le port du masque complet ne convient pas aux personnes barbues. » vise à dégager la responsabilité des constructeurs.

La bataille menée contre la barbe semble revenue au premier plan en s'appuyant sur cette étude que ni les employeurs, ni l'Etat n'ont eu à payer, une manière de raser gratis ?

Les analyses sur les fumées froides soumises à la chaleur et sur les feux de batteries au lithium seront-elles réalisées ?

Pas mal de sujets qui vont mettre de mauvais poil !!!

C'est le travail qui doit s'adapter à l'homme et non l'inverse et des solutions existent !!

Interdire la barbe sans faire l'effort de la mise de la prise en charge des effets sur site, la décontamination des agents au plus tôt, la marche en avant par l'aménagement des centres de secours, c'est annoncer la prise en compte de la sécurité des agents à peu de frais !!! Culotté diront certains.

Avec une application à géométrie variable en fonction du statut du personnel, restera LA QUESTION, la santé des sapeurs-pompiers volontaires serait-elle moins menacée par la présence de vilains poils que leurs collègues professionnels ?

1) Association française de normalisation

2) <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03264646v1/file/Th%C3%A8se%20manuscrit%20ok%20.pdf>